

OBJET TRAVAUX D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES, COMMERCIALES ET FORAINES ORGANISEES PAR LA VILLE DE SAINT-DENIS

APPROBATION DE L'AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, LES AVENANTS ET LES ACTES Y AFFERENTS

La Ville de Saint-Denis organise très régulièrement diverses manifestations culturelles, sportives, foraines, commerciales pour lesquelles l'intervention d'entreprises spécialisées en appui de nos équipes municipales est nécessaire.

Aussi, pour couvrir les besoins recensés, il est proposé de lancer une consultation sous la forme de marché à bon de commande pour les travaux d'alimentation électrique des diverses manifestations.

Ces travaux seront exécutés sur une période d'un (1) an reconductible 2 fois avec les caractéristiques suivantes :

- marché lancé sans montant minimum ni maximum,
- montant indicatif ou moyen des travaux : 350 000 € / an.

Les travaux comprennent :

- l'alimentation électrique des structures telles que : stands forains, tentes, manèges, podium etc.,
- la mise en place de coffrets de raccordements forains et de coffrets divisionnaires,
- l'éclairage du site,
- la dépose de l'ensemble après la manifestation.

Le marché sera conclu à compter de la date de notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit sans que sa durée ne dépasse 3 ans.

Au regard des critères fixés dans le règlement de la consultation, la société SECAB a été désignée comme l'offre économiquement la plus avantageuse par la Commission d'appel d'offres en date du 10 mars 2016.

Rapport n° 16/2-17

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver les caractéristiques suivantes de la consultation passée selon la procédure d'appel d'offres :
 - marché à bon de commande, sans montant minimum, ni montant maximum,
 - estimation prévisionnelle des prestations : 350 000 € HT/ an,
 - durée du marché : 1 an ferme à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée d'un an ;
- 2) de m'autoriser à signer le marché avec la société SECAB retenue par la commission d'appel d'offres, à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de ce marché lorsque les crédits sont inscrits au budget et de signer tous actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire



Gilbert ANNETTE

OBJET TRAVAUX D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES, COMMERCIALES ET FORAINES ORGANISEES PAR LA VILLE DE SAINT-DENIS

APPROBATION DE L'AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, LES AVENANTS ET LES ACTES Y AFFERENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 16/2-17 du Maire ;

Vu le rapport de Mr JAVEL François présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission, avec réserve de Monsieur René-Paul VICTORIA ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve la consultation pour les travaux d'alimentation électrique de diverses manifestations culturelles, sportives, commerciales et foraines organisées par la Ville de Saint-Denis, passée sous la forme d'un appel d'offres selon les caractéristiques suivantes :

- marché à bon de commande, sans montant minimum, ni montant maximum,
- estimation prévisionnelle des prestations : 350 000,00 € HT/ an,
- durée du marché : 1 an ferme à compter de la notification, renouvelable 2 fois pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 Autorise le Maire (ou son représentant) à signer le marché avec la société SECAB, et à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement de ce marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget et de signer tous actes y afférents.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées au chapitre 011, article 6188 du Budget principal.



Gilbert ANNETTE